



**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC,
DE DEROGATION DE TONNAGE,
DE STATIONNEMENT ET/OU DE CIRCULATION**

L'occupation du domaine public donnera lieu au versement d'une redevance instituée par le Conseil Municipal.

☞ **DEMANDEUR :**

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

N° portable :

N° fax :

Email :

Responsable du chantier :

Imprimé à retourner
daté et signé
soit par courrier, soit par mail
aux adresses ci-après :

Monsieur le Maire
Place de l'Hôtel de Ville
07000 PRIVAS

Courriel : odp@privas.fr

Téléphone 04 75 64 06 44

☞ **NOUVELLE ADRESSE EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT :**

Adresse :

Code Postal :

Ville :

☞ **TYPE DE L'OCCUPATION :**

- Trottoir ou accotement
- Place de parking (préciser le nombre
- Autres (à préciser) :

☞ **CIRCULATION ET STATIONNEMENT :**

- Sur trottoir ou accotement sans empiètement sur chaussée
- Sur trottoir ou accotement avec empiètement sur chaussée
- Alternat par : feux tricolores panneaux manuel
- Rue barrée

☞ **MOTIF DE L'OCCUPATION :**

- Clôture de chantier
- Pose d'un échafaudage
- Mise en place d'une benne à gravats
- Déménagement Emménagement
- Stockage de matériaux, merci de préciser la nature :
- Divers (à préciser) :

☞ **INFORMATIONS CONCERNANT LE OU LES VÉHICULE(S) :**

- N° d'immatriculation(s) :
- P.T.A.C. (pour les demandes de dérogation de tonnage) :
- Type(s) de véhicule(s) :

☞ **NATURE DE L'OCCUPATION :**

Description exacte :	
En cas d'occupation relative à une autorisation d'urbanisme :	
Lieu de l'occupation :	
Surface (en m ²) déclarée par le demandeur :	
Dates concernées :	Début prévu le : __ / __ / ____ de __ h __ à __ h __ Fin estimé le : __ / __ / ____ de __ h __ à __ h __

PIÈCES A JOINDRE :

- Un plan d'implantation faisant apparaître l'emprise sur le domaine public et le positionnement exact des véhicules ou installation.
- En cas d'engins de levage, les espaces survolés en précisant les zones concernées par un survol en charge.

Cette demande est à adresser à la Mairie service Administration Générale 15 jours avant la période souhaitée et un mois avant si la demande nécessite une interdiction de stationnement.

En cas d'absence de réponse, le demandeur devra s'assurer du traitement de sa demande et ne pourra arguer d'aucune manière d'un accord tacite.

De plus, la présente ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux autres formalités administratives obligatoires liées à l'objet de sa demande.

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à mettre en place la signalisation nécessaire, à ne pas débiter les travaux avant de l'avoir obtenue, à demander un arrêté pour la modification de la circulation, à demander une prolongation le cas échéant, à déclarer la fin de l'occupation et à régler les redevances inscrites au tarif municipal en vigueur.

Je m'engage à effectuer un état des lieux préalable et contradictoire du domaine public pour les installations importantes.

En l'absence d'état des lieux, le domaine public sera réputé comme étant en bon état d'entretien et aucune contestation ne sera admise par la suite.

Date de la demande :

Signature

Dans le cas d'une annulation ou d'une durée d'occupation inférieure à celle demandée, le bénéficiaire devra adresser 48 heures avant la période concernée un courriel aux adresses suivantes :

- police.municipale@privas.fr

- odp@privas.fr

Si cette condition n'est pas remplie, le bénéficiaire sera redevable du montant indiqué dans l'arrêté, étant précisé que le droit fixe est dû dans tous les cas de figure.

Mention d'information relative au règlement général de la protection des données

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la ville de Privas. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la continuité de nos services. Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi, à moins que vous exerciez votre droit de suppression ou si la durée de conservation doit être allongée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Pendant cette période, nous mettons tout en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable dès le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données en cas de motifs légitimes. Pour toute information complémentaire ou réclamation vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés ou notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : rgpd@inforoutes.fr.



REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2018 sous le n° 2018/08/16 :

9 - Les entreprises et les particuliers sont soumis au paiement d'une redevance lors de travaux, déménagement ou toute autre occupation du domaine public routier et de ses dépendances :

Tarifs (jusqu'au 30 ^{ème} jour)	0,67 €/m ² /jour
Tarifs (à compter du 31 ^{ème} jour)	0,34 €/m ² /jour

Un droit fixe d'un montant de 20 € sera exigible dès la rédaction de l'acte.

En cas d'utilisation partielle de la durée initiale d'occupation, le calcul de la redevance s'effectuera sur la base du jour où cet état de fait est constaté.

Le montant total de la redevance sera plafonné par opération à un maximum de 8 000 € sur une période maximum de 18 mois, à l'issue de laquelle il conviendra de déposer une nouvelle demande.